

**De la maternelle à l'université,
pour une autre école, une autre société,**

Luttons pour l'égalité !

SUD éducation est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées, les universités et tous les services. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous défendons une autre vision du syndicalisme, fondée sur la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat. SUD éducation se bat au quotidien pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Pour nos conditions de travail, gagnons de nouveaux droits.

Pour un statut unique : la priorité à l'égalité, c'est donner à toutes et tous un statut de fonctionnaire protecteur et une meilleure rémunération.

Pour une autre école, exigeons un même droit à une éducation de qualité pour toutes et tous les élèves.

Pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale : parce que la priorité à l'égalité ce n'est pas qu'à l'école qu'elle se joue, SUD éducation fait partie de l'Union syndicale Solidaires, et porte des revendications pour transformer la société.

VOTONS SUD
éducation

Union
syndicale
Solidaires

CCP AED/AP/AESH



Pour les AED/AP/AESH, SUD éducation revendique :

- 1 la titularisation de tous les personnels précaires sans condition de concours ni de nationalité
- 2 l'arrêt du recrutement en contrat précaire
- 3 une véritable formation liée aux missions des personnels : notamment « sauveteur secouriste du travail » et la création d'un crédit d'heures formation pour permettre aux AESH (en contrat de droit public et en CUI) d'accéder au diplôme d'Accompagnant Educatif et Social, qui doit être revalorisé
- 4 la gratuité des transports et des repas pris sur le temps de travail
- 5 l'augmentation des salaires pour toutes et tous avec un salaire minimum à 1700 euros, l'intégration des primes et indemnités dans les salaires, l'abrogation du jour de carence
- 6 la baisse du temps de travail et la fin des temps partiels imposés
- 7 des modalités d'affectation transparentes des personnels AED, AP et AESH pour en finir avec le recrutement par les chefs
- 8 la défense des personnels face aux abus de la hiérarchie dans les cas de non-renouvellement et de procédures disciplinaires